



# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

Conseil supérieur de la langue française



# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

Conseil supérieur de la langue française

Cette publication a été produite par  
le Conseil supérieur de la langue française  
800, place D'Youville, 13<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 3P4  
Téléphone : 418 643-2740  
Télécopieur : 418 644-7654  
Site Web : [www.cslf.gouv.qc.ca](http://www.cslf.gouv.qc.ca)  
Courriel : [cslf@cslf.gouv.qc.ca](mailto:cslf@cslf.gouv.qc.ca)

Vous trouverez sur le site Web du Conseil supérieur de la langue française :  
la liste des membres, les avis, les communiqués de presse, les données statistiques  
et de nombreux autres renseignements.

© Gouvernement du Québec, 2016

Dépôt légal – 2016  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1708-2781  
ISBN 978-2-550-76136-5 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-76137-2 (version PDF)

## LETTRE DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2016. Il a été rédigé conformément aux dispositions de l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport présente notamment les résultats atteints au cours de cette année quant au Plan stratégique 2013-2016 du Conseil supérieur de la langue française.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable  
de la Protection et de la Promotion de la langue française,



**Luc Fortin**  
Québec, juillet 2016



## LETTRE DU PRÉSIDENT

Monsieur Luc Fortin  
Ministre de la Culture et des Communications  
Ministre responsable  
de la Protection et de la Promotion de la langue française  
Ministère de la Culture et des Communications  
Édifice Guy-Frégault  
225, Grande Allée Est, bloc A, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5



Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016, rédigé conformément aux dispositions de l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints relativement au Plan stratégique 2013-2016 du Conseil supérieur de la langue française pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre Boutet', with a stylized flourish.

**Pierre Boutet**  
Québec, juillet 2016





## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES .....                                                    | 1  |
| MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE .....                                         | 3  |
| PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE .....                                    | 7  |
| La mission .....                                                                                  | 7  |
| La composition et le fonctionnement .....                                                         | 7  |
| Les assemblées .....                                                                              | 7  |
| Les ressources humaines, financières et informationnelles .....                                   | 8  |
| La structure administrative .....                                                                 | 10 |
| PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN FONCTION DU PLAN STRATÉGIQUE .....                                  | 11 |
| La portée du Rapport annuel de gestion 2015-2016 .....                                            | 11 |
| Les résultats .....                                                                               | 11 |
| APPLICATION DES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES .....                                | 17 |
| ANNEXE .....                                                                                      | 25 |
| Code d'éthique et de déontologie des membres<br>du Conseil supérieur de la langue française ..... | 25 |



## DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information, des données et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du Conseil supérieur de la langue française décrit fidèlement sa mission, ses défis et ses orientations stratégiques. Il présente les objectifs et les résultats afférents.

Je déclare que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2016.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre Boutet'.

**Pierre Boutet**

Québec, juillet 2016



## MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE



**Monsieur Pierre Boutet** est président du Conseil supérieur de la langue française depuis octobre 2015. Détenteur d'une maîtrise en communication, d'une scolarité de maîtrise en science politique, d'un baccalauréat en sociologie et d'un certificat en journalisme, il a aussi occupé le poste de sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Auparavant, à ce même ministère, il a été directeur général du financement de l'enseignement supérieur. M. Boutet a aussi assumé les fonctions de sous-ministre adjoint aux communications et aux institutions nationales au ministère de la Culture et des Communications, puis de directeur des relations avec les partenaires à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.



**Monsieur James Archibald** est titulaire d'un doctorat en dialectologie de l'Université de Lille. À l'Université McGill, il dirige l'Unité de formation en traduction et communication écrite. Sa recherche se focalise sur les communications, la traduction et la glottopolitique. Il a coordonné la traduction en plusieurs langues de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Parmi ses publications récentes figurent *L'AIU dans l'espace francophone : droits, humanisme et éducation* (2013), *Traduire le droit à la ville* (2013) et *Lingue, culture, mediazione* (2014). M. Archibald est aussi membre de l'Office des professions du Québec.



**Madame Rachida Azdouz** est psychologue spécialisée en relations interculturelles. Elle est titulaire d'une maîtrise en psychologie ainsi que d'une maîtrise et d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences de l'éducation obtenus à Strasbourg, en France. Elle mène de front une carrière de clinicienne, de formatrice, de chercheuse autonome, de chargée de cours, de gestionnaire et de consultante. Elle a acquis une expertise en gestion de conflits de valeurs et de droits, en pédagogie universitaire et sur la question identitaire en contexte pluriethnique. Elle a été membre du Conseil des relations interculturelles et du Conseil supérieur de l'éducation. Régulièrement invitée dans les médias pour commenter l'actualité, notamment les dossiers de l'éducation et de l'immigration, elle est également chroniqueuse à la table ronde des humanistes à Radio-Canada.



**Madame Diane Blais** est présidente du conseil d'administration du Centre de la francophonie des Amériques. Elle a été pendant plus de 20 ans associée à la firme Ernst & Young où elle a notamment mis sur pied les services de traduction et de communications. Son parcours professionnel a également été marqué par son passage au sein de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec à titre de présidente du conseil. Elle a aussi siégé au poste de présidente du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada. Auteure de plusieurs publications, elle a été conférencière au Canada et à l'étranger sur des sujets tels que la qualité de la langue française en affaires, la technologie de l'information, l'analphabétisme et la gestion. En 2008, elle a été récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique.



**Monsieur Delfino Campanile** a été organisateur communautaire pendant 25 ans. Il a travaillé principalement au Centre local de services communautaires (CLSC) de Parc-Extension à Montréal, où il a mené à bien plusieurs dossiers en matière de développement local et communautaire. Dans le cadre de ses fonctions, il a collaboré à la mise en place de diverses ressources communautaires et instances de concertation dans les secteurs de la jeunesse et de la famille, de l'aménagement urbain et de l'habitation sociale, de l'économie communautaire, de la santé mentale, de l'accueil et de l'intégration des immigrants et des réfugiés. Il assume actuellement la direction de PROMIS, un organisme communautaire situé dans le quartier de Côte-des-Neiges, qui vient en aide aux immigrants et aux réfugiés vivant à Montréal.



**Monsieur Guillaume Marois** détient un doctorat en démographie de l'Institut national de la recherche scientifique et travaille actuellement comme chercheur postdoctoral à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Ses travaux portent sur les projections de population, les enjeux démographiques et économiques de l'immigration et la mobilité interne. Il a travaillé quelques années à l'Institut de la statistique du Québec ainsi qu'au sein de l'équipe de recherche sur le vieillissement de la population du Département de démographie de l'Université de Montréal. Il est coauteur du livre *Le remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec* et auteur de plusieurs articles et chapitres de livres.



**Madame Lorraine Pagé** est titulaire d'un baccalauréat en éducation et d'un certificat en enseignement de l'audiovisuel. Elle a été enseignante au secondaire et au primaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal. Elle est élue en 1985 à la présidence de l'Alliance des professeuses et professeurs de Montréal, puis en 1988 à la présidence de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), devenant ainsi la première femme présidente d'une centrale syndicale au Québec. Elle occupera ce poste jusqu'en 1999 pour ensuite devenir directrice des communications jusqu'en 2003. Elle agit maintenant à titre de consultante et siège au conseil d'administration de différents organismes et associations. En 2013, elle a été élue conseillère de ville dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à Montréal.



**Monsieur Éric Poirier** possède des formations universitaires en criminologie (Université d'Ottawa) ainsi qu'en droit civil et en common law (Université McGill). Il œuvre d'abord comme juriste dans le secteur public, puis comme avocat dans le secteur privé, avant de poursuivre des études aux cycles supérieurs. Doctorant en droit linguistique à l'Université de Sherbrooke, il s'intéresse principalement à l'interprétation judiciaire des lois linguistiques, dont la Charte de la langue française. Fils de parents franco-ontariens, il a grandi dans une communauté franco-ontarienne où il a fait ses études primaires et secondaires, puis universitaires. Il a été sensibilisé très tôt aux défis que doit surmonter la langue française au Canada et en Amérique du Nord.





## PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

### La mission

Créé par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française a été institué le 1<sup>er</sup> octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française, qui avait été créé en 1977 par cette même charte.

Le Conseil tire sa mission du titre IV :

187. Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec.

À ce titre, le Conseil :

1. donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;
2. saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement.

1977, c. 5, a. 187; 2002, c. 28, a. 31.

188. Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :

1. recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;
2. effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.

En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec.

1977, c. 5, a. 188; 1993, c. 40, a. 55; 2002, c. 28, a. 31.

### La composition et le fonctionnement

Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres nommés par le gouvernement :

- un président, chargé de la direction et de l'administration du Conseil, dont le mandat est d'au plus cinq ans;
- sept personnes, nommées après consultation d'organismes représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat, pour un mandat d'au plus cinq ans.

### Les assemblées

Le Conseil a tenu cinq assemblées pendant l'exercice 2015-2016.

| ASSEMBLÉES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE |                           |                         |
|--------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Date                                                   | Numéro de l'assemblée     | Lieu                    |
| 1 <sup>er</sup> mai 2015                               | 75 <sup>e</sup> assemblée | Montréal                |
| 12 juin 2015                                           | 76 <sup>e</sup> assemblée | Montréal                |
| 18 septembre 2015                                      | 77 <sup>e</sup> assemblée | Conférence téléphonique |
| 27 novembre 2015                                       | 78 <sup>e</sup> assemblée | Montréal                |
| 25 février 2016                                        | 79 <sup>e</sup> assemblée | Montréal                |

## Les ressources humaines, financières et informationnelles

Les membres du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) peuvent compter, dans l'exécution de leur mandat, sur un personnel permanent qui assume les tâches liées au secrétariat du bureau du président, à l'administration, à la recherche et aux communications.

### Les ressources humaines

Pour l'année financière 2015-2016, l'effectif autorisé était de seize postes, et le CSLF a utilisé neuf équivalents temps complet (ETC).

L'organisme s'est assuré de respecter les règles régissant le recrutement visant à pourvoir des postes réguliers et influant sur le niveau d'effectif régulier et total autorisé pour l'exercice financier 2015-2016.

Depuis le 26 avril 2010, les ministères et les organismes doivent rendre compte des bonis versés aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein au cours de l'exercice. Aucun boni n'a été accordé en 2015-2016 pour la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Le CSLF contribue à l'amélioration et au développement des compétences de ses employés et de son personnel d'encadrement. Il encourage la mise à niveau et le perfectionnement des compétences par la formation continue. La formation a été axée principalement sur le maintien et l'accroissement des compétences en emploi. Au cours de l'exercice 2015-2016, plus de la moitié du personnel du CSLF a participé à des activités de formation continue pour un total de douze jours-personnes. Plusieurs activités de formation étaient sans frais. Ainsi, le budget de fonctionnement consacré à la formation durant l'année 2015-2016 a été de 753,61 \$.

| NOMBRE D'EMPLOYÉS EN POSTE AU 31 MARS 2016 |           |           |       |
|--------------------------------------------|-----------|-----------|-------|
| Secteur d'activité                         | 2014-2015 | 2015-2016 | Écart |
| Bureau du président                        | 2         | 2         | -     |
| Direction générale                         | 7         | 7         | -     |
| Nombre total de personnes embauchées       | 2         | 1         | 1     |
| Effectif total (personnes)                 | 9         | 9         | -     |

### Les ressources financières

Pour l'exercice 2015-2016, le CSLF avait à sa disposition un budget de dépenses initial qui s'élevait à 1 178,2 k \$. Afin de rendre compte de données financières justes et comparables, le tableau suivant fait état des dépenses pour les années 2014-2015 et 2015-2016.

| ÉTAT DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2015-2016                                  |                    |                    |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Tableau comparatif des dépenses pour les années 2014-2015 et 2015-2016 |                    |                    |
|                                                                        | 2014-2015<br>(k\$) | 2015-2016<br>(k\$) |
| <b>Budget de dépenses</b>                                              |                    |                    |
| Rémunération                                                           | 672,8              | 677,4              |
| Fonctionnement*                                                        | 331,6              | 328,4              |
| Transfert                                                              | 9,0                | 4,0                |
| <b>Total</b>                                                           | <b>1 013,4</b>     | <b>1 009,8</b>     |
| <b>Budget d'investissement</b>                                         |                    |                    |
| Immobilisations                                                        | 5,9                | 0                  |

\* Y compris les dépenses d'amortissement.

## Les ressources informationnelles

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le CSLF a poursuivi l'actualisation des données relatives à ses publications officielles, lesquelles sont conservées dans sa réserve et répertoriées dans le logiciel de gestion documentaire SyGED.

Le CSLF a aussi poursuivi la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web, comme en fait état le tableau qui suit.

| SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                        | Éléments de réponse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Liste des sections ou sites Web pas encore conformes                                                   | Dans l'onglet Bibliothèque virtuelle du site Web du CSLF, les études, les avis, les rapports annuels et les autres documents administratifs en formats PDF et HTML publiés avant novembre 2012 ne sont pas encore conformes. Les documents téléchargeables publiés après cette date seront progressivement rendus accessibles.                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Prévision d'une refonte du site Web                                                                    | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Réalisation d'un audit de conformité                                                                   | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards                                            | <b>Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02)</b><br>Le CSLF a recours à des services externes pour rendre accessibles ses publications téléchargeables.<br>Le CSLF a rendu accessibles son formulaire de mise en candidature pour l'Ordre des francophones d'Amérique et pour le Prix du 3-Juillet-1608, de même que son Rapport annuel de gestion 2014-2015.<br><b>Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03)</b><br>Le CSLF a donné accès à des textes de remplacement pour toutes les vidéos publiées sur son site Web. |
| Liste des obstacles et des situations particulières                                                    | Sans objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Élaboration d'un plan d'action                                                                         | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Démarche de sensibilisation et de formation                                                            | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Ressources mises à contribution                                                                        | Deux contrats de moins de 1 000 \$ ont été accordés à une firme privée spécialisée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Existence d'un cadre de gouvernance                                                                    | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

En vertu de l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, les ministères et les organismes budgétaires doivent inclure dans leur rapport annuel de gestion un bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles et indiquer les bénéfices réalisés. Le tableau qui suit présente ce bilan.

| <b>DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (RI)<br/>POUR LA PÉRIODE 2015-2016</b> |                         |                     |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|-------------|
|                                                                                                      | Débours planifiés (k\$) | Débours réels (k\$) | Écart (k\$) |
| <b>Projets de développement</b>                                                                      | <b>0</b>                | <b>0</b>            | <b>0</b>    |
| <b>Autres activités (continuité et encadrement)</b>                                                  | <b>100,0</b>            | <b>53,8</b>         | <b>46,2</b> |
| <b>Total</b>                                                                                         | <b>100,0</b>            | <b>53,8</b>         | <b>46,2</b> |

## La structure administrative

La structure administrative du CSLF n'a subi aucune modification en 2015-2016 : les activités liées à la recherche, aux communications et au soutien administratif sont demeurées sous la supervision d'une direction générale. Les autorités ont pu compter sur le personnel travaillant dans les secteurs du bureau du président, de la direction générale, de la recherche et des communications pour réaliser les différents mandats de l'organisme.

### Le bureau du président

Le personnel affecté au bureau du président effectue le suivi de la correspondance, la préparation et l'envoi des documents destinés aux membres du Conseil de même que la préparation des réunions. Il s'occupe de l'emploi du temps du président, planifie ses rencontres et organise ses déplacements. Il s'occupe également de la production du rapport annuel de gestion et assure le secrétariat des assemblées des membres du Conseil.

### La direction générale

La direction générale est responsable de la coordination, du suivi et du soutien des activités du CSLF en matière d'administration, de finances, d'informatique et de ressources humaines. À cette fin, elle répond aux demandes de renseignements provenant des organismes gouvernementaux. Elle prépare les documents relatifs à l'étude des crédits par l'Assemblée nationale. Il lui incombe aussi de voir à la mise en œuvre et au respect des différentes politiques administratives du gouvernement.

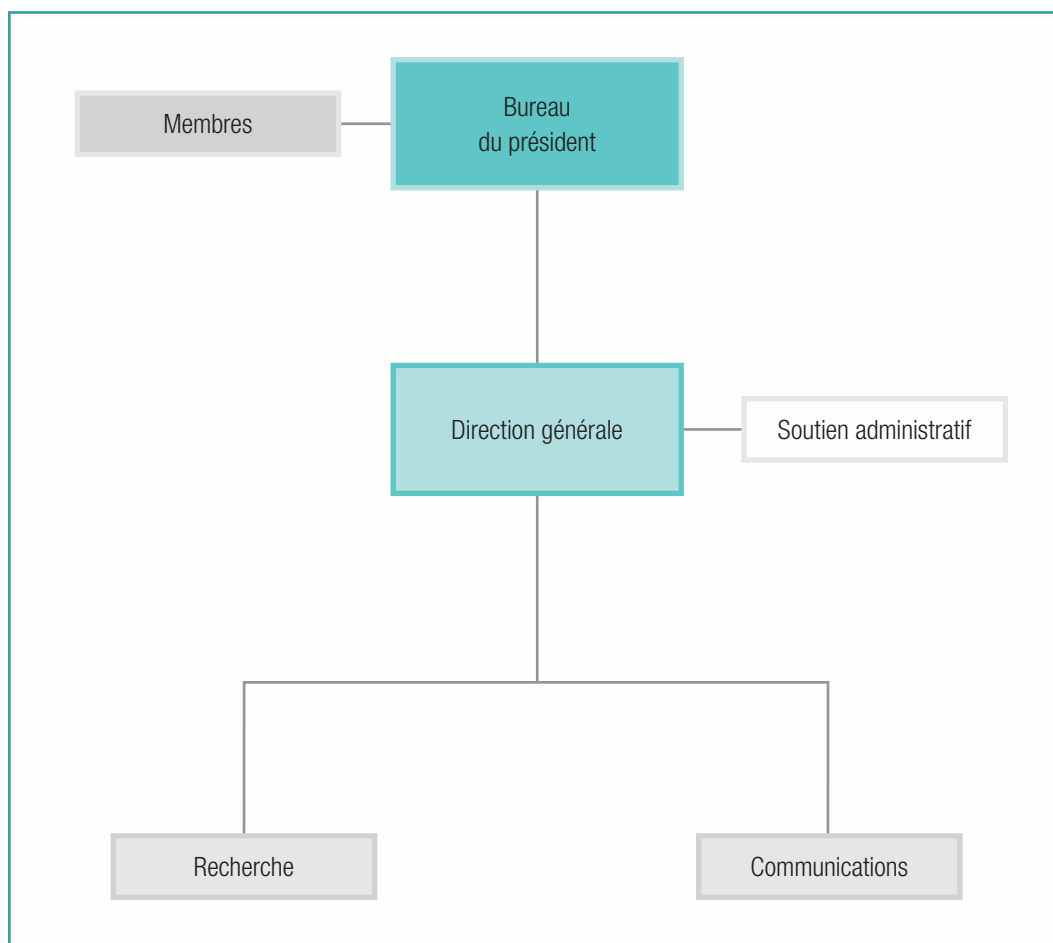
### La recherche

Les chercheurs et chercheuses se consacrent à l'analyse de toute question relative à la langue française au Québec, parfois en collaboration avec des chercheurs universitaires, et présentent le résultat de leurs travaux aux membres du Conseil. L'équipe de la recherche prépare aussi des dossiers de diagnostic et de prise de position qui sont soumis aux membres. Elle participe également à la mise en œuvre et au suivi du plan stratégique de l'organisme.

### Les communications

Le secteur des communications s'occupe de la gestion informationnelle du CSLF. Il voit ainsi à l'évolution du site Web, de l'intranet, de la page Facebook et des comptes Twitter et YouTube de l'organisme. Il diffuse l'ensemble de ses publications et produit différents documents d'information. Il est également responsable de l'organisation des activités relatives à l'attribution de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608, des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette ainsi que des relations avec les médias et avec le public.

## Organigramme du Conseil supérieur de la langue française



## PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN FONCTION DU PLAN STRATÉGIQUE

### La portée du Rapport annuel de gestion 2015-2016

Le CSLF a établi, en 2013-2014, une nouvelle planification stratégique pour guider les actions qu'il compte réaliser de 2013 à 2016.

En conformité avec sa mission et les choix stratégiques définis dans ce plan, le CSLF livre, dans les pages qui suivent, les résultats de ses études et travaux de recherche, ainsi que ceux de ses activités d'information, de sensibilisation et de reconnaissance pour l'exercice 2015-2016.

### Les résultats

Les résultats sont présentés en fonction des orientations et des objectifs définis dans le Plan stratégique 2013-2016 du CSLF.

## ORIENTATION 1

**Contribuer à faire progresser et à diffuser les connaissances sur les questions touchant le français au Québec.**

**Axe 1** – *L'expertise scientifique en matière de politique linguistique.*

### Objectif 1.1

Diriger les travaux de recherche et de réflexion pertinents pour éclairer le gouvernement sur l'adaptation de la politique linguistique du Québec dans un contexte de société en constante évolution, et ce, dans quatre domaines prioritaires d'action.

## RÉALISATIONS

### Études, avis ou mémoires

Les axes de recherche privilégiés au CSLF s'appuient sur les quatre domaines prioritaires d'action énoncés dans l'avis *Redynamiser la politique linguistique du Québec*, publié en mars 2013. Ces axes sont :

- la francisation des immigrants et leur insertion socioéconomique et civile;
- le français, langue du travail;
- la maîtrise du français par tous les Québécois;
- l'exemplarité et le rôle moteur de l'Administration et du secteur public.

Toutes les études qui composent la programmation de recherche pour l'exercice 2015-2016 sont liées à l'un ou l'autre de ces axes.

### *Rehausser la maîtrise du français pour raffermir la cohésion sociale et favoriser la réussite scolaire\**

Le CSLF a choisi, dans cet avis publié en octobre 2015, de centrer sa réflexion sur la maîtrise, orale et écrite, de la langue française en milieu scolaire. Le français est le fondement sur lequel s'appuient tous les apprentissages scolaires, à l'école primaire comme à l'école secondaire de langue française; sa maîtrise favorise la réussite. Dans cet avis, le CSLF recommande notamment de rendre prescriptif le nombre d'heures consacrées à l'enseignement de la langue française prévu aux régimes pédagogiques du primaire et du secondaire. Il considère également qu'il est nécessaire d'accroître les exigences générales dans la formation des maîtres. Il est aussi d'avis qu'il faut intervenir très tôt à l'école pour soutenir les apprentissages en lecture, en écrit et en expression orale, spécialement auprès des élèves ayant des besoins particuliers.

### *Étude sur la qualité de la langue dans six quotidiens québécois publiés de 2010 à 2013*

Publiée en mai 2015, cette étude a été conduite par Éric Kavanagh et Isabelle Paré, professeurs à l'Université Laval. Elle avait pour objectif d'examiner la qualité linguistique de six quotidiens québécois publiés de 2010 à 2013 et de comparer les résultats à ceux observés dans une étude similaire produite en 2001. Plus de 85 % des articles du corpus comptent quatre écarts ou plus, et aucun article du corpus n'a fait de sans-faute. Selon les auteurs, cela indique combien il est difficile de produire des textes dépourvus d'écarts linguistiques. Pour y arriver, non seulement il faut maîtriser la langue, les divers codes, le style, etc., mais il faut aussi imposer un processus éditorial qui assure une relecture de qualité. Les auteurs ont constaté des progrès quant à la qualité linguistique des articles publiés dans les quotidiens québécois francophones au cours des quinze dernières années. Le CSLF estime que la qualité du français utilisé par les acteurs du milieu journalistique est primordiale, étant donné l'influence déterminante des médias sur la qualité de la langue au Québec.

\* Le CSLF a profité de la publication de cet avis pour faire une place aux rectifications de l'orthographe, en adoptant notamment la graphie maîtrise. Ces rectifications sont également appliquées dans le texte de ce paragraphe.

## **Autres recherches poursuivies en cours d'année**

### ***Des entreprises de haute technologie de la région de Québec et leur réalité linguistique : une étude exploratoire***

Cette étude est sous la responsabilité de l'agent de recherche Charles Gagnon. Elle documente les usages linguistiques de travailleurs d'entreprises de haute technologie de la région de Québec. Elle vise également à décrire leurs perceptions de ces usages et de la francisation des entreprises. La recherche comporte deux volets. Le volet quantitatif dresse un portrait statistique sommaire de l'usage des langues au travail à partir de données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Le volet qualitatif, quant à lui, repose sur une trentaine d'entrevues menées avec des travailleurs des industries de haute technologie. On y observe principalement que les entreprises ciblées, sur un territoire où le français prédomine, maintiennent un usage généralisé de cette langue au travail. Ces entreprises s'inscrivent par ailleurs dans des activités économiques perméables à l'anglais et adoptent des pratiques d'internationalisation. Ce rapport sera publié en juin 2016.

### ***Analyse du niveau de littératie en français au Québec : une comparaison entre natifs et immigrants***

Cette recherche est conduite par Alain Bélanger et Samuel Vézina, du Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique. Elle porte sur les compétences en littératie, c'est-à-dire la capacité d'un individu à comprendre l'information écrite nécessaire pour être fonctionnel dans la société. Elle vise à mesurer le niveau de littératie en français des répondants québécois à l'enquête du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de 2012 en examinant les différences entre la population née au pays et la population immigrante. On apprend notamment dans cette recherche que le statut d'immigrant, le niveau d'éducation de la mère, la pratique d'activités de littératie et l'utilisation du français à la maison sont des facteurs qui ont des impacts déterminants sur le niveau de littératie en français de la population adulte du Québec. La publication est prévue à l'automne 2016. Les résultats de cette analyse ont amené le CSLF à poursuivre la réflexion sur des enjeux liés à la littératie et à diffuser au même moment à ce sujet un second texte, celui-là produit par son équipe de recherche.

### ***Écrire pour l'État à l'ère du Web 2.0 : l'exemplarité de l'administration publique québécoise en matière d'emploi et de qualité de la langue française dans les médias sociaux***

Cette étude est sous la responsabilité de l'agente de recherche Julie Bérubé. Il y est question de la qualité de la langue dans les médias sociaux utilisés par l'administration publique ainsi que du style rédactionnel caractérisant ce type de média. La langue analysée est celle utilisée par ceux qui communiquent au nom de l'État dans les comptes Facebook, LinkedIn et YouTube de leur ministère ou organisme respectif, à partir d'un corpus de plus de 2 300 textes. Deux constats globaux se dégagent de cette étude : l'analyse linguistique du corpus permet de cibler des écarts récurrents, et la réflexion subséquente sur les particularités relevées fournit des pistes pour une rédaction adaptée aux médias sociaux. La publication est prévue à l'automne 2016. Un addenda concernant l'usage de Twitter sera aussi produit.

### ***Le sens des usages linguistiques et la valeur de l'anglais et du français dans la communication publique : étude qualitative auprès de jeunes francophones et bilingues de Montréal [titre provisoire]***

Cette étude est conduite par Patricia Lamarre, professeure à l'Université de Montréal. En explorant les pratiques linguistiques qu'ont adoptées de jeunes Montréalais francophones et bilingues, cette recherche, basée sur une vingtaine d'études de cas, permettra de produire une réflexion sur certaines pratiques linguistiques dans la métropole et d'examiner les positionnements de ces jeunes par rapport aux enjeux sous-jacents à leurs propres comportements linguistiques. La publication est prévue à l'automne 2016.

### ***L'anglicisme dans les programmes de formation de l'école québécoise [titre provisoire]***

En 2016, le colloque du réseau OPALE (Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques) se tiendra à Québec, en octobre, sous le thème des anglicismes. Dans cette optique, le CSLF a décidé de faire porter ses travaux sur le traitement de la notion d'anglicisme dans le matériel didactique québécois, et ce, à partir de la recension des mentions de l'anglicisme dans les ensembles didactiques approuvés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en privilégiant le dépouillement des manuels de l'élève et des guides d'enseignement du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire (c'est-à-dire les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire), puisque c'est à ce moment de la formation que l'enseignement concernant l'anglicisme est prévu. Les mentions relevées peuvent prendre la forme d'une définition, de consignes et exercices, d'indications didactiques, etc. Cette étude devra être complétée au moment de la tenue du colloque et une présentation y sera faite.

### ***La francisation et l'intégration des immigrants [titre provisoire]***

Dans son Plan stratégique 2013-2016, le CSLF a ciblé la francisation des immigrants ainsi que leur insertion socioéconomique et civile parmi les domaines visés par ses activités de recherche. À la lumière d'une telle orientation et de la conjoncture, l'équipe de recherche du CSLF prépare un état de la question qui poursuit les objectifs suivants : documenter les différentes formes que prend l'offre de francisation des immigrants au Québec et recenser les constats actuels sur l'adéquation de l'offre de francisation au regard de l'intégration socioprofessionnelle des immigrants. La publication est prévue en 2017.

Les travaux de recherche en cours au 31 mars 2016 se poursuivront en 2016-2017. D'autres études ou avis pourront s'ajouter à la programmation de recherche en cours d'année.

#### **Objectif 1.2**

Contribuer à la transmission des connaissances concernant les enjeux linguistiques au Québec.

## **RÉALISATIONS**

### **Présentations, conférences ou allocutions**

#### **Réunion annuelle des responsables des organismes linguistiques membres du réseau OPALE**

Cette rencontre annuelle permet aux représentants des organismes linguistiques de la Belgique, de la France, du Québec et de la Suisse romande de partager leurs vues et leurs expériences sur les questions touchant la promotion du français dans leur pays respectif, et de coordonner leurs efforts. En novembre 2009, ces organismes ont décidé de fédérer leur action et de se constituer en un réseau d'organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques : le réseau OPALE.

Cette année, la réunion des organismes membres et de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui a un statut d'observateur, a eu lieu les 13 et 14 novembre 2015 à Bordeaux, en France. Cette rencontre a notamment été l'occasion pour les membres de présenter leurs rapports annuels d'activité, de discuter de différents projets de coopération, d'organiser la Semaine de la langue française et de la francophonie, et de décider des thèmes du colloque 2016, lequel se tiendra au Québec. Le CSLF y était représenté par le président-directeur général de l'Office québécois de la langue française.

#### **Rencontre avec madame Zélie Guével, professeure titulaire au Département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval**

Le 2 octobre 2015, le président et ses collaborateurs ont accueilli M<sup>me</sup> Zélie Guével, professeure titulaire au Département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval, accompagnée de dix étudiants de maîtrise en terminologie, afin de leur présenter la mission et les travaux du CSLF.



## Conférence à l'Université McGill

Le président a prononcé une conférence à l'Université d'été en études montréalaises et québécoises à l'Université McGill, en juin 2015. La conférence portait entre autres sur le contexte et les raisons menant à la législation linguistique québécoise.

## ORIENTATION 2.1

**Valoriser l'usage du français en tant que langue commune dans l'espace public québécois.**

### Objectif 2.1

Promouvoir l'usage et la bonne maîtrise du français au Québec.

## RÉALISATIONS

### Activités d'information et de promotion

#### Sur le Web

Pour remplir sa mission d'information du public sur toute question relative à la langue française au Québec, le CSLF utilise son site Web. Il y publie notamment des actualités linguistiques qui comprennent principalement des nouvelles sur la langue française et la francophonie, l'annonce d'événements d'intérêt pour les internautes ainsi que des résumés de diverses publications récentes. Le CSLF vise de cette façon à faire de son site une source d'information pour les chercheurs et les personnes intéressées par les questions de langue et de politique linguistique. Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, on compte 76 711 visites et 59 939 utilisateurs du site Web du CSLF.

Au cours de l'année, dans l'onglet Actualités linguistiques, un total de 92 nouvelles ont été publiées, soit 30 actualités linguistiques, 12 résumés de nouvelles publications, 17 signalements de nouveautés sur le français en ligne et 33 annonces d'activités à venir. De plus, il a diffusé neuf nouvelles vidéos portant sur la remise de ses prix dans l'onglet Prix et distinctions ainsi que huit communiqués dans l'onglet Bibliothèque virtuelle. Le CSLF a également rendu public son Rapport annuel de gestion 2014-2015. Au cours de l'exercice financier 2015-2016, l'organisme a accordé la priorité à la diffusion de communiqués de presse pour faire connaître ses publications et ses activités, ainsi qu'à la publication d'actualités linguistiques sur le site Web et dans les médias sociaux. Il a aussi mis en ligne trois allocutions, présentées par le président du CSLF, de même qu'une étude et un avis publiés en cours d'année.

La présence du CSLF dans les médias sociaux lui permet entre autres d'augmenter sa visibilité auprès des jeunes adultes, de promouvoir ses activités et d'accroître l'achalandage sur son site Web. Le CSLF alimente ses comptes dans les réseaux sociaux Facebook et Twitter, ainsi que sur YouTube. Au 31 mars 2016, la page Facebook du CSLF comptait 5 927 adeptes, et 162 publications y ont été publiées. Les deux comptes Twitter du CSLF, soit @CSLF\_QC et @LangueCommune, qui comptent respectivement 1 829 et 1 749 abonnés, ont permis de publier en cours d'année 17 micromessages (pour @CSLF\_QC) et 29 micromessages (pour @LangueCommune) concernant les activités du CSLF et l'actualité en matière de francophonie. La chaîne YouTube du CSLF comprend 76 vidéos, pour un total de 58 312 visionnements.

Le CSLF a élaboré une liste de repères historiques qui ont marqué l'évolution de la langue française sur le territoire du Québec, de Jacques Cartier à nos jours. Ces éphémérides sont diffusées une par une sur le site Web du CSLF, dans l'onglet Actualités linguistiques. Pour l'année 2015-2016, 53 courts textes ont été publiés, chacun correspondant à une date précise.

### Relations publiques

Sur le plan des relations avec les médias, huit communiqués ont été acheminés vers les fils de presse. Le président a accordé cinq entrevues à la presse québécoise, et le CSLF a répondu à une dizaine de demandes de renseignements provenant de journalistes.

Le président a aussi tenu une conférence de presse le 8 octobre 2015 afin de rendre public l'avis intitulé *Rehausser la maîtrise du français pour raffermir la cohésion sociale et favoriser la réussite scolaire*, avis qui conclut notamment que l'amélioration des compétences en français passe nécessairement par l'école, socle sur lequel reposent les apprentissages linguistiques.

La cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608 s'est pour sa part déroulée le 23 septembre 2015 à Québec, à l'hôtel du Parlement. Le président du CSLF et aussi président de l'Ordre y a alors prononcé une allocution. L'annonce des récipiendaires et du lauréat du prix a généré 27 mentions ou articles recensés dans les médias et sur le Web, ainsi que 73 micromessages sur Twitter.

La remise des prix Jules-Fournier et Raymond-Charrette a quant à elle eu lieu le 17 mars 2016 à Montréal lors de la Soirée des Mérites et des prix Francopub, organisée par l'Office québécois de la langue française. Le président du CSLF y a prononcé une allocution pour honorer les lauréats. Cette annonce a généré six mentions ou articles recensés dans les médias et sur le Web, ainsi que 29 micromessages sur Twitter.

## ORIENTATION 2.2

**Favoriser le rayonnement du français au Québec et au-delà de ses frontières.**

### Objectif 2.2

Souligner les contributions exemplaires de personnes et d'organisations à l'égard de la langue française, au Québec et ailleurs, notamment dans les milieux culturels et sociaux ainsi que dans les médias.

## RÉALISATIONS

### Distinctions, mentions et prix décernés par le CSLF

#### L'Ordre des francophones d'Amérique

Dans l'optique d'une reconnaissance du fait français en Amérique et afin de contribuer au rayonnement du Québec dans le monde, le Conseil de la langue française a institué, le 3 juillet 1978, l'Ordre des francophones d'Amérique. Cette décoration, décernée annuellement depuis 1978, a pour objet de reconnaître les mérites de personnes qui se consacrent au maintien et à l'épanouissement de la langue française en Amérique, ou qui accordent leur soutien à l'essor de la vie française sur le continent américain.

Les insignes de l'Ordre sont constitués d'une médaille réalisée par un artiste québécois et d'une fleur de lys stylisée portée à la boutonnière, qui représente le symbole de l'Ordre. Les récipiendaires reçoivent également un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par le ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française ainsi que par le président du Conseil supérieur de la langue française.

Les récipiendaires des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique 2015 sont : pour le Québec, messieurs Gaston Bellemare et Pierre Fortier; pour l'Acadie, madame Annette Boudreau; pour l'Ontario, monsieur Gilles LeVasseur; pour l'Ouest canadien, monsieur Roger J. F. Lepage; pour les Amériques, monsieur Armand Bernard Chartier; et pour les autres continents, monsieur Xavier North.

#### Le Prix du 3-Juillet-1608

En 1978, à l'occasion du 370<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608, en même temps qu'il instaurait l'Ordre des francophones d'Amérique. Le CSLF remet annuellement ce prix à une organisation œuvrant en Amérique du Nord qui, avec persévérance et dynamisme, a rendu ou rend des services exceptionnels à une collectivité de langue française et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le Prix est constitué d'une œuvre d'art réalisée par un artiste québécois, d'une plaque commémorative gravée au nom de l'organisation lauréate ainsi que d'un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par le ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française ainsi que par le président du Conseil supérieur de la langue française.

En 2015, le Prix du 3-Juillet-1608 a été remis à l'Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM).

#### **Le prix Jules-Fournier**

Le prix Jules-Fournier a été créé en 1980 afin de promouvoir la qualité de la langue écrite dans les médias. Il évoque la carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), qui était reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Jules Fournier a travaillé successivement aux journaux *La Presse*, *Le Canada*, *Le Devoir* et *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du journal *Le Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Le CSLF a décerné le prix Jules-Fournier 2015-2016 à monsieur Gary Lawrence, journaliste indépendant, collaborateur depuis vingt ans au quotidien *Le Devoir* et, depuis une dizaine d'années, au magazine *L'actualité*. Il est, depuis 2015, rédacteur en chef du magazine *Espaces*.

#### **Le prix Raymond-Charette**

Le prix Raymond-Charette a été créé en 1999. Il vise à promouvoir la qualité de la langue parlée dans les médias. Raymond Charette (1929-1983) était reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur et réalisateur à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953. L'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969.

Le prix Raymond-Charette 2015-2016 a été décerné à madame Isabelle Richer, qui couvre la scène judiciaire depuis 1992 et qui a suivi les procès les plus marquants de l'histoire récente. Elle est, depuis 2015, journaliste et animatrice à l'émission *Enquête* de la Société Radio-Canada.

## **APPLICATION DES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES**

### **Les politiques intérieures**

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) a adopté, au fil des ans, des politiques et des règles administratives lui permettant d'assurer la cohérence de ses actions et de répondre de manière pertinente aux exigences de l'administration publique québécoise. Il a notamment adopté une politique linguistique ainsi qu'un code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil.

### **La politique linguistique**

Pour tenir compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration approuvée par le Conseil des ministres en mars 2011, le CSLF a adopté une politique linguistique en mars 2013. Cette politique ainsi qu'un document qui en reprend toutes les directives ont alors été diffusés auprès de l'ensemble du personnel. Depuis lors, la politique et les directives sont remises à tous les nouveaux employés. Le CSLF reconnaît que le statut officiel du français lui impose, ainsi qu'à son personnel, des obligations particulières en tant qu'organisme chargé de conseiller le ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. Ainsi, il se fait un point d'honneur de veiller à l'application de sa politique linguistique interne tout au long de l'année.

Cette politique promeut les principes généraux suivants : chacun des membres du personnel accorde une attention constante à la qualité de la langue dans ses activités et emploie exclusivement le français dans ses documents, ententes ou communications; de plus, le CSLF exige des entreprises établies au Québec qu'elles fassent affaire avec lui uniquement en français.

Par ailleurs, un protocole de rédaction, élaboré en interne pour les besoins du personnel de la recherche et des communications, assure la cohérence linguistique des documents rédigés pour le CSLF. Complément aux ouvrages de référence utilisés pour les tâches de rédaction et de révision, ce protocole est également mis à la disposition des personnes qui assurent la révision linguistique des publications du CSLF.

### **Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française**

Le Conseil a adopté, à son assemblée du 13 décembre 2002, le Code d'éthique et de déontologie (voir le texte en annexe) qui régit le comportement de ses membres, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun des membres du Conseil a reçu un exemplaire du Code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie n'a été signalé.

### **Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique**

La répondante en matière d'éthique et de déontologie au CSLF est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise. En tant que répondante, elle a comme responsabilité première de faire en sorte que l'éthique devienne une valeur fondamentale qui guide les décisions et les actions de chaque membre du personnel. Plus précisément, elle doit veiller à ce que le CSLF se conforme en tous points aux exigences de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et respecte les dispositions du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique.

### **La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information**

Le CSLF se conforme en outre aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Conformément à cette loi, le CSLF maintient à jour la section Accès à l'information de son site Web. Au cours du dernier exercice, le CSLF a reçu trois demandes d'accès à l'information, lesquelles ont été acceptées et traitées conformément aux dispositions de la loi :

- ▶ Les indicateurs annuels de performance administrative en matière de développement durable de 2008-2009 à 2014-2015.
- ▶ L'étude *Le formalisme linguistique en matière contractuelle, ses exigences et ses sanctions*, de Paul-André Crépeau; le rapport *Reconnaissance de la Ville de Rosemère en vertu de l'article 113f de la Charte de la langue française*.
- ▶ La liste des dépenses accordées en sous-traitance et en ressources informationnelles; les documents concernant les centres d'appels; la liste des effectifs en mars et en juillet de chaque année entre 2009-2010 et 2014-2015.

Les réponses à ces trois demandes ont été transmises dans des délais respectifs de 24, 29 et 30 jours.

### **La gestion et le contrôle des effectifs, et les renseignements relatifs aux contrats de service**

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues à cette loi, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

Un contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus a été accordé par le CSLF entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016. Il s'agit d'un contrat de 34 912 \$ pour la production d'une étude sur le niveau de littératie en français au Québec.

La loi prévoit également qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Le tableau qui suit présente le niveau de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi.

| RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1 <sup>er</sup> AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016 |     |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------------------|
|                                                                                         | ETC | Nombre d'employés |
| Personnel d'encadrement                                                                 | 2   | 2                 |
| Personnel professionnel                                                                 | 7   | 4                 |
| Personnel de bureau, technicien et assimilé                                             | 3   | 3                 |
| Total                                                                                   | 12  | 9                 |

#### La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Même si son personnel est peu nombreux, le CSLF s'applique à respecter les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et les membres des groupes cibles, lesquels ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher ces personnes d'accéder à des postes de la fonction publique.

| NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES EN 2015-2016 PAR STATUT D'EMPLOI |                    |                       |                    |                     |       |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|-------|
|                                                                       | Personnel régulier | Personnel occasionnel | Personnel étudiant | Personnel stagiaire | Total |
| Nombre de personnes embauchées                                        | 1                  | 0                     | 0                  | 0                   | 1     |

| TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2015-2016 PAR STATUT D'EMPLOI                  |                    |                       |                    |                     |       |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|-------|
|                                                                              | Personnel régulier | Personnel occasionnel | Personnel étudiant | Personnel stagiaire | Total |
| Nombre de femmes embauchées                                                  | 1                  | 0                     | 0                  | 0                   | 1     |
| Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2015-2016 | 100 %              | 0 %                   | 0 %                | 0 %                 | 100 % |

| TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER POUR LA PÉRIODE DU 1 <sup>er</sup> AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016 |                         |                         |                      |                     |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|--------|
|                                                                                                                            | Personnel d'encadrement | Personnel professionnel | Personnel technicien | Personnel de bureau | Total  |
| Nombre total d'employés réguliers                                                                                          | 2                       | 4                       | 1                    | 2                   | 9      |
| Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière                                                                      | 1                       | 3                       | 1                    | 2                   | 7      |
| Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, total de la catégorie                                        | 50 %                    | 75 %                    | 100 %                | 100 %               | 77,7 % |

#### La Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise

Considérant que le milieu de travail doit favoriser la santé, la sécurité et le respect des personnes sur les plans physique et psychologique, le CSLF s'assure que son personnel utilise de l'équipement adapté, dans la mesure du possible, aux besoins de chacun et répondant aux normes de l'ergonomie. Au cours de l'exercice, le CSLF n'a eu à déplorer aucun accident ni incident lié au travail ou à une maladie professionnelle.

## La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Durant le dernier exercice, le CSLF n'a reçu aucune demande de renseignements ni aucune plainte portant sur la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Même si le CSLF n'a pas pour mission de donner des services directs à la population, les personnes souffrant d'un handicap ou nécessitant une forme d'aide quelconque peuvent avoir accès facilement à ses locaux, puisque l'édifice est doté d'un bureau d'accueil des visiteurs au rez-de-chaussée et qu'il répond aux normes gouvernementales sur la sécurité des édifices publics et sur la santé et la sécurité du travail. Les personnes handicapées peuvent désormais consulter de plus en plus d'information et de publications sur le site Web du CSLF, dont l'accès a été facilité, conformément aux critères des standards sur l'accessibilité du Web. Enfin, dans le cas où le CSLF n'aurait pas disposé des ressources nécessaires pour répondre adéquatement à une demande de la part d'une personne handicapée, il aurait pu avoir recours aux services compétents du ministère de la Culture et des Communications.

## La politique sur le développement durable

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le CSLF a complété la réalisation des actions prévues à son Plan d'action de développement durable 2013-2015. Ce plan d'action oriente la contribution du CSLF à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, dont la mise en œuvre a été prolongée jusqu'au 31 mars 2015. Le bilan de ces actions est présenté dans le tableau qui suit.

### TABLEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

#### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

#### Objectif organisationnel

Informar le personnel du CSLF sur la Stratégie gouvernementale de développement durable.

#### Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.

#### Cible

Organiser une activité de formation ou de sensibilisation annuellement.

#### Indicateur

Poursuite des activités de formation et de sensibilisation au développement durable.

#### Résultats de l'année

Voici les activités accomplies au cours de l'exercice financier 2015-2016 :

- ▶ participation de l'officier de développement durable à une séance d'information sur l'élaboration du plan d'action de développement durable pour la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020), le 7 juillet 2015;
- ▶ participation de l'officier de développement durable à une séance de partage sur l'atteinte de l'un des objectifs de la SGDD 2015-2020 concernant l'Agenda 21 de la culture du Québec, le 25 novembre 2015;
- ▶ participation de l'officier de développement durable aux rencontres du groupe de travail permanent sur le développement durable des services partagés du portefeuille ministériel en culture, tenues le 30 novembre 2015 ainsi que les 9 et 25 février 2016;
- ▶ inscription de l'officier de développement durable à la communauté des intervenants en développement durable, le 4 décembre 2015;
- ▶ participation de l'officier de développement durable à une rencontre d'information sur l'activité incontournable 1 (Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable) de la SGDD 2015-2020, le 10 décembre 2015;

## TABEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

- implantation d'un intranet proposant une mise à jour de la documentation sur le développement durable disponible pour l'ensemble du personnel du CSLF;
- transmission par l'officier de développement durable au personnel ciblé d'un courriel portant sur les documents disponibles dans l'intranet sur la prise en compte des principes de développement durable, l'organisation d'événements et l'acquisition de services d'hébergement écoresponsables.

Par ses activités de sensibilisation, le CSLF a doté son personnel de connaissances et d'outils pertinents pour tenir compte du développement durable dans l'exercice de ses fonctions.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Note : Par ces mesures, le CSLF compte aussi contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental 7 : « Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. »

#### Objectif organisationnel

Réduire la consommation des ressources naturelles et matérielles.

#### Action 2

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

#### Cible

Poser annuellement dix gestes pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs de gestion environnementale.

#### Indicateur

État d'avancement de la mise en œuvre des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale ainsi que de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

#### Résultats de l'année

Lors de l'exercice financier 2015-2016, le CSLF a posé dix gestes pour contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale, parmi lesquels :

- utilisation de papier recyclé contenant des fibres de postconsommation pour six contrats d'impression sur les neuf réalisés au cours de l'année;
- mesure des distances parcourues annuellement par le personnel du CSLF;
- gestion privilégiant le réemploi et le recyclage des biens excédentaires.

Par ailleurs, les mesures mises en application au cours des années précédentes ont été maintenues : utilisation de l'équipement acquis pour des vidéoconférences et des conférences téléphoniques, achat de papier recyclé, récupération des piles usagées, récupération multimatière (papier, carton, verre, métal, plastique), consommation d'eau du robinet plutôt que d'eau embouteillée, impression recto verso, utilisation d'un logiciel de gestion documentaire papier et numérique.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

#### Objectifs organisationnels

Contribuer à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise.

Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique.

#### Action 3

Produire, diffuser et faire connaître des publications visant à documenter ou à actualiser les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec.



## TABLEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

### Cible

Éclairer le gouvernement et la population sur la politique linguistique et, plus largement, sur les questions d'aménagement linguistique au Québec.

### Indicateur

Nombre d'études, d'avis et de mémoires publiés et rendus accessibles sur le site Web du CSLF, et nombre d'activités réalisées pour les faire connaître.

### Résultats de l'année

Pour répondre aux objectifs gouvernemental et organisationnels, le CSLF a travaillé à un avis et à sept projets de recherche en 2015-2016. L'avis et un des projets de recherche ont été diffusés au cours de l'exercice financier, et les autres travaux ont tous progressé.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3 DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC

Veiller à ce que le français, en tant que langue officielle du Québec, demeure la langue commune de la vie publique de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, quelle que soit leur origine, dans le respect de la communauté de langue anglaise et des communautés culturelles ainsi que des nations amérindiennes et de la nation inuite.

### Objectif organisationnel

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec.

### Action 4

Réaliser des communications relatives à la politique linguistique québécoise.

### Cible

Sensibiliser des personnes et des organisations du Québec et de l'extérieur du Québec aux enjeux et au rôle de la politique linguistique au Québec.

### Indicateur

Nombre de présentations (discours, conférences et allocutions) faites lors de colloques, de congrès ou de rencontres tenus au Québec et à l'extérieur du Québec.

### Résultats de l'année

En cours d'année, deux présentations ont été réalisées au Québec.

### Objectifs organisationnels

Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public.

Valoriser l'utilisation d'une langue de qualité ainsi que la richesse et la vitalité de la langue française au Québec.

### Action 5

Réaliser des activités, notamment à l'intention des jeunes adultes québécois, sur l'importance de l'usage du français dans l'espace public ainsi que sur l'amélioration de la qualité du français, la valorisation de sa maîtrise et la célébration de sa vitalité.

### Cible

Sensibiliser la population, particulièrement les jeunes de moins de 35 ans, à la valeur du français comme langue de cohésion sociale au Québec et au défi d'en assurer la pérennité.

### Indicateur

Nombre d'activités d'information et de promotion réalisées pour la population en général et pour les jeunes en particulier.

### Résultats de l'année

Le CSLF a poursuivi la diffusion de repères historiques sur la langue française sous forme d'éphémérides dans la section Le français dans l'actualité de l'onglet Actualités linguistiques de son site Web. Il a également souligné diverses célébrations de la francophonie par la diffusion de publications sur son site Web et dans les médias sociaux. Enfin, deux rencontres d'information ont eu lieu. Ces événements sont décrits dans la section Présentations, conférences ou allocutions du présent rapport annuel de gestion.



## TABLEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

#### Objectif organisationnel

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes ou d'organismes.

#### Action 6

Reconnaître les engagements individuels et collectifs en faveur du français.

##### Cible

Augmenter la visibilité des activités de reconnaissance du CSLF.

##### Indicateur

Les différents prix remis et l'incidence médiatique des activités.

#### Résultats de l'année

Dans le cadre de la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique à sept récipiendaires et du Prix du 3-Juillet-1608 à une organisation, l'annonce des récipiendaires et de l'organisation lauréate du prix a généré 27 mentions ou articles recensés dans les médias et sur le Web, ainsi que 73 micromessages sur Twitter. En ce qui concerne les prix médias remis à deux journalistes, soit le prix Jules-Fournier et le prix Raymond-Charette, l'annonce des lauréats a généré 6 mentions ou articles dans les médias et sur le Web, ainsi que 29 micromessages sur Twitter.

Le 5 novembre 2015, le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, a déposé la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020) à l'Assemblée nationale. Dans un souci de cohérence à l'égard des orientations et des objectifs de cette stratégie, le CSLF a diffusé, le 10 mars 2016, son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD 2016-2020).

Le nouveau plan d'action du CSLF vise une contribution à trois activités incontournables de la SGDD 2015-2020. Des actions ont également été définies afin de poursuivre des engagements à l'égard du développement durable pris par le CSLF pour la période 2009-2015. Le PADD 2016-2020 du CSLF soutient aussi l'atteinte d'un des objectifs sur la langue française de l'Agenda 21 de la culture du Québec. Une prise en compte des principes de développement durable a permis de déterminer l'ensemble des actions de ce plan.

#### Demandes des organismes de contrôle

En plus de veiller au respect des mesures mises en place à l'intérieur de l'organisme, le CSLF a donné suite aux différentes demandes venant de divers organismes de contrôle, de vérification et de coordination de l'administration publique.



## Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Code adopté à la deuxième assemblée du Conseil, le 13 décembre 2002

### Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998<sup>1</sup>), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil supérieur de la langue française.
2. Sont administrateurs publics les membres du Conseil supérieur de la langue française, soit le président ainsi que les membres en titre.

### Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil supérieur de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions dans la pleine mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

### Règles de déontologie

#### Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

#### Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le président et, dans certains cas et par délégation, d'autres membres expressément mandatés par lui.

#### Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

1. Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

## Activités politiques

9. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. Le président, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein. Lorsque l'exercice de la charge publique est à temps partiel, il doit se démettre de ses fonctions si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.

## Conflits d'intérêts

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil à ses membres dans le but d'obtenir leurs services, à l'exception, dans le cas du président, de la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ni accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. Le président du Conseil, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

## Exclusivité de service

16. Le président, en tant qu'administrateur d'État à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
17. Le président peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

## L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

## Mesures d'application

19. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre visé du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans un délai de sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Imprimé sur du Enviro100,  
papier 100 % postconsommation,  
100 % recyclable, certifié Éco-logo, procédé sans chlore,  
FSC® recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.





[www.cslf.gouv.qc.ca](http://www.cslf.gouv.qc.ca)



*Conseil supérieur  
de la langue  
française*

Québec 